



Cher actionnaire,

Nous en sommes déjà à la **14ème** newsletter d'Electrabel CoGreen et les informations ne manquent pas.

En plus des chiffres de production des premiers mois de 2018, nous évoquons ici notre 150ème éolienne. L'audit VCA annuel est également abordé, ainsi que les éoliennes sur le site de Stora Enso à Gand.

**Ne manquez pas non plus l'article relatif à la mesure issue de l'Accord estival de 2017.**



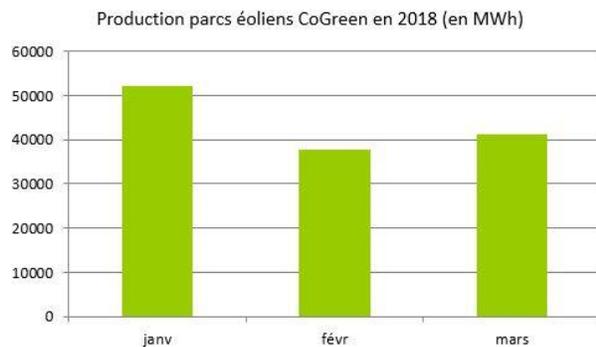
Il contient en effet des renseignements importants à propos du précompte mobilier et des dividendes.

Nous convions également nos actionnaires à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Vous souhaitez vous replonger dans les précédentes newsletters ?  
Elles se trouvent sur le site web d'Electrabel CoGreen :  
[www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com).

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne lecture !

## Production d'énergie durant les premiers mois de 2018



Les parcs éoliens d'Electrabel CoGreen ont produit 131.000 MWh au cours du premier trimestre 2018. Le mois de janvier en particulier a été très productif avec pas moins de 52.000 MWh au compteur.

Si vous souhaitez obtenir tous les mois un aperçu de la production de chaque parc éolien, rendez-vous régulièrement sur [www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com).

## Mesure issue de l'Accord estival de 2017

Le gouvernement fédéral a décidé d'intégrer dans une exonération générale, l'exonération fiscale pour les dividendes d'actions distribués par des sociétés coopératives reconnues comme telles.

Jusqu'en 2017, les dividendes d'actions coopératives étaient exonérés de précompte mobilier pour autant qu'ils ne dépassaient pas un montant de 190 euros. C'est pourquoi les coopératives, dont Electrabel CoGreen, ne retenaient généralement pas de précompte mobilier. Le contribuable était néanmoins tenu de mentionner les dividendes dans sa déclaration fiscale quand ils dépassaient l'exonération de 190 euros.

L'Accord estival étend l'exonération fiscale à tous les dividendes d'actions (les fonds d'actions et autres formes de placement n'entrent pas en ligne de compte). Les actions de sociétés reconnues comme coopératives restent prises en considération. Par cette mesure, le gouvernement fédéral entend stimuler les investissements dans l'économie réelle.

Le montant exonéré passe à 640 euros pour les dividendes reçus en 2018. Autre nouveauté :

l'exonération est accordée par le biais de la déclaration fiscale du contribuable. Cela signifie que les coopératives, dont Electrabel CoGreen, doivent désormais prélever un précompte mobilier à la source. **Les coopérateurs ne percevront donc que le montant net en 2018, mais ils pourront demander le remboursement du précompte mobilier correspondant en complétant les codes prévus à cet effet dans leur déclaration fiscale.**

Quant au précompte mobilier correspondant aux dividendes perçus en 2018, il pourra être réclamé (jusqu'à un maximum de 640 euros) par le biais de la déclaration qui sera introduite en 2019. Un montant maximal de 192 euros (ou 30 pour cent de maximum 640 euros) pourra être récupéré.

## ENGIE compte désormais 150 éoliennes à son actif

ENGIE a connecté au réseau sa 150ème éolienne à Meerhout. Avec celle-ci, ENGIE totalise aujourd'hui plus de 307 MW de capacité éolienne installée et plus de 620 MW de capacité verte (biomasse : 285 MW, hydro : 22 MW, photovoltaïque : 7 MW, éolien : 307 MW), ce qui confirme sa place de premier producteur vert du pays.

L'aventure éolienne onshore d'ENGIE a commencé en 2001 avec une première éolienne installée à Kasterlee. 17 ans plus tard, ce sont 150 éoliennes qui produisent localement une énergie décarbonnée.



En 2017, ces éoliennes ont produit 574 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 164 000 familles pendant un an et 261 830 tonnes de CO2 qui n'ont pas été émises dans l'atmosphère. Elles contribuent à faire de l'électricité belge une des moins émettrices de CO2 d'Europe.

Le succès d'ENGIE s'appuie sur un dialogue ouvert avec les parties prenantes et l'implication des riverains et citoyens dans le développement éolien à travers les coopératives locales, sa coopérative CoGreen, et ses véhicules d'investissement détenu à 50% par les communes avec Wind4Flanders et Wind4Wallonia.

ENGIE ne compte pas s'arrêter en si bon chemin puisque son objectif est de dépasser 550 MW d'énergie éolienne onshore à l'horizon 2020, permettant de produire l'équivalent de la consommation annuelle de 322 000 familles, évitant ainsi l'émission chaque année de 514 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.

En 2018, pas moins de 80,5 MW vont venir compléter le parc éolien d'ENGIE. Trois parcs sont actuellement en construction à Meerhout, Modave et Gand pour une capacité totale de

32,5 MW et 17 nouvelles éoliennes seront construites tout au long de l'année pour un total de 48 MW.

Philippe Van Troeye, CEO d'ENGIE Benelux : « La transition énergétique constitue pour ENGIE une véritable opportunité d'un progrès harmonieux. Nos 17 000 experts de l'énergie et des services en Belgique y travaillent d'arrache-pied. L'éolien est certainement une des pierres angulaires de ce progrès.

Son avenir se dessine sous les signes de l'innovation avec les solutions de stockage par exemple et de l'implication des citoyens avec de nouveaux modes de financement participatif.

Ces 150 éoliennes nous les partageons avec nos clients, nos équipes et toutes les parties prenantes qui nous ont aidé à en faire une réalité».

## Stora Enso accueille trois éoliennes sur son site gantois

Joke Schauvliege, ministre flamande de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture, et les CEO d'ENGIE Benelux et de Stora Enso Langerbrugge, Philippe Van Troeye et Chris De Hollander, ont donné les premiers coups de pelle pour la construction de trois éoliennes sur le site du producteur de papier Stora Enso à Gand ce 27 février. Le partenariat à long terme noué entre ENGIE Benelux et Stora Enso Langerbrugge est un bel exemple d'un engagement commun en faveur d'une société plus durable.



Stora Enso Langerbrugge produit à Gand, chaque année, 540 000 tonnes de papier journal et magazines intégralement fabriqués à partir de déchets de papier. L'usine exploite également deux centrales énergétiques de bio-cogénération qui fournissent toute la vapeur nécessaire aux processus de fabrication et qui couvrent plus de 70% des besoins du site en électricité. Depuis l'automne 2016, Stora Enso Langerbrugge transfère de l'énergie verte à Volvo Car Gand via un réseau de chaleur souterrain. ENGIE exploite également trois éoliennes sur ce site. Avec la

construction de ces trois éoliennes sur son site, l'usine de papier gantoise continue d'investir pour accroître sa capacité en énergies renouvelables.

Wind4Flanders, partenariat public-privé entre ENGIE Electrabel et les sociétés de financement FIGGA, FINGEM, FINILEK, IKA et l'Intercommunale bruxelloise d'électricité (IBE), construira et financera les trois éoliennes. L'opération représente un investissement local de 15 millions d'euros. Ces éoliennes s'ajouteront aux 24 éoliennes réparties entre les huit parcs existants qu'ENGIE a construits, seule ou en partenariat, dans le port de Gand. Ce projet confirme les ambitions d'ENGIE d'exploiter plus de 550 MW éoliens onshore à l'horizon 2020. ENGIE dispose déjà d'une capacité éolienne de 307 MW et confirme sa position de premier producteur d'électricité verte du pays.

Les trois éoliennes du site de Stora Enso auront chacune une capacité de 3,2 MW et produiront 21 GWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 6 000 ménages et d'une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 9 600 tonnes par an. L'électricité produite par les trois éoliennes sera entièrement consommée sur place pour rendre la production de papier sur le site de Stora Enso à Gand encore plus durable.

Joke Schauvliege, ministre flamande de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture : « La fabrique de papier de Langerbrugge m'est chère. J'ai grandi dans le quartier et l'usine est un employeur important dans la région. Mon grand-père a été l'un des premiers employés à travailler ici en 1932. Je suis toujours heureuse de voir comment les innovations technologiques et les investissements peuvent contribuer au développement durable : la construction de ces éoliennes s'inscrit parfaitement dans les engagements pris par Stora Enso. »

Chris De Hollander, Administrateur délégué Stora Enso Langerbrugge : « Grâce à la construction de ces trois éoliennes, nous faisons un pas supplémentaire dans la concrétisation de l'ambition de Stora Enso : "faire du bien aux êtres humains et à la planète". Cette coopération à long terme est une importante avancée dans l'exploitation des énergies renouvelables sur notre site et soutient également le North Sea Port dans sa volonté de devenir un port maritime plus durable ».

## Audit VCA annuel – édition spéciale



Conformément à la coutume annuelle, le département Renewables d'ENGIE Electrabel sera prochainement audité dans le cadre de sa certification VCA. Cette année, il s'agit d'une « édition spéciale » de l'audit. Le certificat, qui reste valable 3 ans, doit en effet être renouvelé en 2018.

L'audit de cette année sera donc plus étendu et plus approfondi. Des audits de suivi plus courts seront ensuite organisés les 2 années suivantes.

Qu'est-ce que le VCA concrètement ? VCA est l'abréviation de « VeiligheidsChecklist Aannemers », « liste de contrôle de sécurité pour les entrepreneurs ». Le système VCA est cependant plus qu'une simple liste de contrôle ordinaire : c'est un système de gestion de la sécurité complet. Tous les thèmes liés à la sécurité et à la santé sont abordés par le VCA, au moyen de différentes exigences à remplir. Au travers des audits annuels, l'approche du département Renewables est examinée de manière structurelle et objective par rapport aux exigences du VCA.

En travaillant avec le VCA, un département de taille relativement modeste tel que Renewables peut malgré tout assurer, de manière structurée, la construction et l'exploitation sécurisées des éoliennes, rechercher l'amélioration continue sur le plan de la sécurité et apporter la preuve de tous ses efforts. Renewables exige également que ses principaux sous-traitants soient certifiés VCA.

## Invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire

### Le 15 juin 2018

En tant qu'actionnaire, vous êtes cordialement invité à assister à la prochaine **Assemblée Générale Ordinaire** d'Electrabel CoGreen.

L'Assemblée se tiendra le vendredi 15 juin 2018 à 10h00 dans les bâtiments d'ENGIE, boulevard Simon Bolivar 34, 1000 Bruxelles.

Vous êtes également invité à assister à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** d'Electrabel CoGreen, qui se tiendra le vendredi 15 juin 2018 à 10h30, immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire.

Si vous comptez y assister, merci de nous avvertir de votre présence avant le 9 juin en envoyant un mail à : [info@electrabelcogreen.com](mailto:info@electrabelcogreen.com)

### Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2017.
2. Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2017.
3. Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice 2017 et affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Décharge à donner au Commissaire.
6. Mandats.



## **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

### **1. Changement des statuts.**

Pendant l'Assemblée Générale Ordinaire, différents documents juridiques feront l'objet de commentaires explicatifs. Vous trouverez ces documents sur notre site web [www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com).

À l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, nous aurons le plaisir de vous inviter à une présentation sur « l'impact de la présence des chauve-souris et des oiseaux sur l'exploitation des éoliennes » par Wim Driessens, Health Safety & Environment Manager au département Renewable Energies Belux.

### **Plan d'accès**

